

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 janvier 2012

Participants :

S. NOEL - C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN — A. ROUX – Ph. GARCIN –

Secrétaire de séance

A. ROUX

Absents

M. GUFFON-LOOS (donne pouvoir à A. ROUX) - E. PRICOT - C. ROUX (donne pouvoir à C. HENON)

Début de séance à 19 heures

1) Tarif de déneigement des particuliers

Le conseil municipal décide de conserver le même tarif que pour l'année 2011.

2) DIA parcelle 1098 section A et la parcelle 1838 section A

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur ces deux parcelles.

3) Examen des plans concernant le projet de réhabilitation du grenier de la Frasse :

Après étude des premières esquisses présentées par le cabinet d'architecte, le conseil propose de modifier quelques points :

- revoir le bardage extérieur
- portage de la charpente par le grenier
- modification du petit mur le long de la route

En attente d'une nouvelle proposition de plan, le conseil demande au cabinet d'architecte de consulter un économiste pour le budget de cette réalisation afin de commencer à rechercher des subventions.

4) Convention de portage de la charte forestière et désignation d'un représentant

La commune de Nancy a signé cette convention visant à l'élaboration d'une charte forestière de territoire avec les communes adhérentes au CDDRA en 2011.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un représentant de notre commune pour le suivi de ce projet.

Chistian HENON et Alain ROUX sont désignés à l'unanimité.

5) Convention de portage pour l'action intitulée : Connaître, partager et agir sur les espaces naturels.

Madame le Maire propose au conseil de signer la convention de portage qui sera conduite avec le PSADER et CDDRA en collaboration avec les communes du Faucigny.

L'action sera portée par la commune du Mont Saxonnex. Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

6) Décision modificative sur le budget des remontées mécaniques

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver une délibération modificative relative au budget des remontées mécaniques d'un montant de 8425 euros. Cette décision n'impacte pas les finances communales, s'agissant d'un simple jeu d'écritures comptables.

7) Questions diverses

-Le recensement de la population de notre commune sera réalisé par Mademoiselle Marchand Patricia pendant la période du 19 janvier au 18 février.

-Madame le Maire demande au conseil municipal de désigner un représentant pour le suivi du dossier NATURA 2000 Fier Aravis auquel participe notre commune.
Philippe Garcin est désigné à l'unanimité.

-Après examen des propositions reçues par la Société OPAC et SEMCODA, c'est la société SEMCODA qui a été retenue par le Conseil Municipal pour la réalisation de 8 logements sociaux sur la commune, sous forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans du tènement situé en face des logements Halpades. La totalité des travaux sera pris en charge par cette société, la commune se chargeant seulement de la démolition du bâtiment existant.

-Madame Marjorie GUFFON-LOOS propose au conseil municipal d'accorder une prime exceptionnelle à Madame CARLIER Martine qui a assuré la direction de la garderie durant 4 mois ½, lors du congé maladie de Jérôme MASOT. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité et remercie Martine de son travail effectué avec beaucoup de sérieux.

-Un nouveau forfait de ski sera disponible cette année pour notre station de ski au tarif de 8.5 euros pour une demi-journée à partir de 12 heures 30

-Après proposition du personnel du foyer de ski, de nouveaux produits vont être proposés :

- * Sandwich : 3.5 euros
- * Assiette savoyarde : 10 euros
- * croque monsieur : 5 euros
- * Sandwich plus : 7.5 euros

-La cérémonie des vœux à la population aura lieu cette année le dimanche 29 janvier 2012 à partir de 18 heures dans la salle polyvalente : tous les habitants sont cordialement invités.

Fin de séance à 22 heures 30